

Femmes et hommes : à travail égal, salaire égal ?

5 mars 2021



Il existe plusieurs façons de mesurer l'écart de salaire entre les femmes et les hommes. On peut observer [l'écart total, tous temps de travail confondus](#), ou [l'écart uniquement pour des temps pleins](#). Mais on peut aussi essayer de distinguer ce qui relève du temps de travail et du poste occupé. Au fond, se déplace des « inégalités », plus ou moins justifiées, vers les « discriminations », un traitement différent pour des personnes dont seul le sexe est distinct, ce qui est interdit. On cherche à comparer le salaire d'un homme et d'une femme exactement semblables, « toutes choses égales par ailleurs », comme disent les statisticiens. Une fois que l'on a écarté tout ce qui peut jouer sur les salaires (temps partiel, type d'entreprise, métier, etc.), on mesure un écart que l'on ne peut pas expliquer et qui peut s'interpréter comme une discrimination, uniquement liée au sexe.

Cet exercice est utile pour mesurer les discriminations. Cette recherche d'un écart « pur » a un risque : faire oublier tout ce qui se joue avant, et c'est beaucoup. Par exemple, en annulant l'effet du temps partiel, on masque le temps partiel subi. En raisonnant par secteur, on cache ce qui fait que les filles s'orientent à l'école vers des filières qui amènent à des secteurs moins rémunérateurs. En comparant des postes des responsabilités équivalentes, on oublie que les femmes sont moins souvent nommées responsables. Bref : il faut être prudent avec ces données.

1- L'écart total : les femmes touchent 28,5 % de moins que les hommes

Tous temps de travail confondus (temps partiels et temps complets rassemblés), les salaires féminins valent en moyenne 71,5 % des salaires masculins, selon les données 2017 de l'Insee [1] Les femmes touchent donc 28,5 % de moins ($100\% - 71,5\% = 28,5\%$) que les hommes. Vu autrement, les hommes touchent 39,9 % de plus ($100 \text{ divisé par } 71,5$).

2- L'écart à temps de travail égal : les femmes touchent 16,8 % de moins

Le premier facteur explicatif des inégalités de salaires provient des différences de temps de travail. Une femme sur trois travaille à temps partiel, ce qui n'est le cas que d'un homme sur dix environ. Le revenu salarial moyen des femmes – tous temps de travail confondus – est logiquement inférieur à celui des hommes. De plus, le temps de travail des hommes est accru par les heures supplémentaires qu'ils effectuent plus souvent que les femmes. Pourtant, même en ne comparant que les salaires en équivalent temps plein, les femmes perçoivent encore 16,8 % de moins que les hommes.

3- L'écart à temps de travail et métiers équivalents : les femmes touchent 5,3 % de moins

Les femmes et les hommes n'exercent pas les mêmes métiers. D'une part, les femmes occupent moins souvent des positions d'encadrement que les hommes et sont moins nombreuses dans les hauts salaires. D'autre part, même à catégorie sociale comparable, elles n'exercent pas dans les mêmes secteurs. Or les métiers majoritairement exercés par des femmes sont aussi souvent les moins bien payés.

Si l'on retire l'effet de la profession exercée, les femmes gagnent en moyenne 5,3 % de moins que les hommes. Cet écart « toutes choses égales par ailleurs » reste inexplicable par l'Insee. Il résulte pour partie de discriminations et peut-être d'autres facteurs non mesurés ici, qui restent à définir. C'est le chiffre qui s'approche au plus près d'une mesure de la discrimination salariale, d'un traitement différent, uniquement en fonction du sexe des personnes. Attention : c'est une moyenne, tous âges et toutes professions confondus...

Salariés du secteur privé. Lecture : les salaires des femmes sont en moyenne inférieurs de 28,5 % à ceux des hommes tous temps de travail confondus. Si on retire l'effet du temps partiel (-11,7 points), l'écart pour un temps de travail équivalent est de 16,8 %. En moyenne, les femmes et les hommes n'exercent pas dans les mêmes secteurs ni au même niveau hiérarchique. Les professions où les femmes sont majoritaires sont en moyenne moins bien rémunérées. Si on retire l'effet de la profession exercée (-11,5 points), l'écart de salaire inexpliqué est de 5,3 %.

Source : Insee – Données 2017 – © Observatoire des inégalités

GRAPHIQUE

Décomposition des écarts de salaires entre femmes et hommes

Unité : %

Les femmes gagnent... % de moins que les hommes

Écart tous temps de travail confondus	28,5
Effet du temps partiel	- 11,7
Écart pour un même volume horaire	16,8
Effet de la profession	- 11,5
Écart pour un même temps de travail et un même poste	5,3

Salariés du secteur privé. Lecture : les salaires des femmes sont en moyenne inférieurs de 28,5 % à ceux des hommes tous temps de travail confondus. Si on retire l'effet du temps partiel (-11,7 points), l'écart pour un temps de travail équivalent est de 16,8 %. En moyenne, les femmes et les hommes n'exercent pas dans les mêmes secteurs ni au même niveau hiérarchique. Les professions où les femmes sont majoritaires sont en moyenne moins bien rémunérées. Si on retire l'effet de la profession exercée (-11,5 points), l'écart de salaire inexpliqué est de 5,3 %.

Source : Insee – Données 2017 – © Observatoire des inégalités

Voir également sur notre site :

- [Les inégalités de salaires entre les femmes et les hommes : état des lieux](#)
- [Le comparateur des territoires sur l'égalité femmes-hommes par commune](#)

[1] Voir « Écarts de rémunération femmes-hommes : surtout l'effet du temps de travail et de l'emploi occupé », Insee Première n° 1803, Insee, Juin 2020. Ces données diffèrent de celle de notre article [« Les inégalités de salaire entre femmes et hommes : état des lieux »](#), parce qu'elles portent ici sur le secteur privé uniquement.

Emplacement :

[Accueil](#) > [Thèmes](#) > [Femmes et hommes](#) >

Adresse de cet article : <https://www.inequalitywatch.eu/Femmes-et-hommes-a-travail-egal-salaire-egal>